

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 juin 2007

-----  
AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE**

**Excusé(e)s :**

**Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT**

**Absent(e)s :**

**Fatiha AMARA**

**Secrétaire :**

**Paula RIBEIRO**

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).  
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

-----

## TARIFS EN RESTAURATION SCOLAIRE

-----

Il vous est proposé en accord avec votre commission d'adopter les dispositions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 :

- Tarif normal élèves : **6,00 €**
- Tarif enseignant : **7,00 €**
- Tarif personnel municipal en service : **2,60 €**
- Stagiaires des établissements scolaires : **4,80 €**
- Tarif réduit clermontois :

- |   |   |                         |
|---|---|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• QF supérieur à 900 € : <b>4,60 €</b></li><li>• QF compris entre 609 € et 900 € : <b>4,00 €</b></li><li>• QF compris entre 410 € et 609 € : <b>3,40 €</b></li><li>• QF compris entre 340 € et 410 € : <b>2,80 €</b></li><li>• QF compris entre 300 € et 340 € : <b>2,10 €</b></li><li>• QF compris entre 250 € et 300 € : <b>1,60 €</b></li><li>• QF inférieur à 250 € : <b>0,50 €</b></li></ul> | ] Tranches de<br>quotients<br>modifiées.* | ] Tarifs<br>inchangés.* |
|---|---|-------------------------|

\* (ces modifications sont proposées pour tenir compte de l'évolution des ressources, notamment des « minimas sociaux » et ne pas pénaliser les familles).

- PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) :

En complément de la délibération du 26 septembre 2001 instituant l'accueil d'enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires sous réserve de la signature d'un protocole d'accueil individualisé avec fourniture d'un panier-repas, le tarif maximum pour les enfants clermontois est celui correspondant à un quotient compris entre 340 et 410 Euros soit **2,80 €**. ; pour les enfants non clermontois il sera égal au « tarif réduit clermontois » de **4 €**.

- Le Quotient Familial se détermine ainsi :

Foyer : 2 parts

Avec 1 enfant à charge : + 1 part

Avec 2 enfants à charge : + 1,5 parts

Avec 3 enfants à charge : + 2,5 parts

Avec 4 enfants à charge : + 3,5 parts

(1 part par enfant à charge au-delà).

La base de calcul pour déterminer le quotient familial comprend les ressources annuelles des familles telles que définies ci-dessous et divisées par 12.

- ❖ *Ressources prises en compte figurant sur l'avis d'imposition :*
  - Traitements, salaires et assimilés (indemnités journalières maladie et maternité...)
  - Autres revenus (allocation chômage...)
  - Pensions, retraites et rentes (pensions alimentaires...)
  - Revenus mobiliers, fonciers et autres
  - Revenus agricoles, industriels et commerciaux...
  
- ❖ *Autres ressources :*
  - RMI
  - Prestations CAF :
    - PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)
    - API (Allocation Parent Isolé)
    - ASF (Allocation de Soutien Familial)
    - AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
    - AAH (Allocation Adulte Handicapé)

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 juin 2007

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe chargée des Affaires Sociales

Françoise NOUHEN